

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

Procès-verbal - Mardi le 4 mai 2021

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA, TENUE A HUIS CLOS AU 26 CHEMIN BEGLEY (CENTRE COMMUNAUTAIRE), ET PAR VOIE VISIOCONFÉRENCE, LE 4 MAI À 18H44, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ROBERT BERGERON, MAIRE

SONT PRÉSENTS EN SALLE, ROBERT BERGERON, SYLVAIN LA FRANCE, LYNNE LACHAPELLE, PAUL CHAMBERLAIN, LYNN NOËL, CRAIG GABIE ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, PIERRE VAILLANCOURT

PAR VISIONCONFÉRENCE HENRI CHAMBERLAIN

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

2021-05-085
1.2

SÉANCE TENUE À HUIS CLOS

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

En conséquence, il est proposé par Sylvain La France, appuyé par Paul Chamberlain et résolu unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence,

Que le conseil publie un avis, sur son site Internet, informant la population que le conseil va siéger à huis clos, que le public ne sera pas admis au cours de cette séance et qu'ils sont invités à poser leurs questions par courriel ou téléphone.

1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADOPTÉE

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Séance tenue à huis clos
- 1.3 Période de questions
- 1.4 Ordre du jour
- 1.5 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021
- 1.6 Prélèvements bancaires
- 1.7 Registre des chèques
- 1.8 Liste des comptes fournisseurs
- 1.9 Dépenses du directeur général
- 1.10 Dépenses du directeur du service incendie
- 1.11 Modification résolution # 2021-05-064 augmentation de la marge de crédit
- 1.12 Publication de l'offre d'emploi dans le cadre du programme d'emploi d'été Canada 2021
- 1.13 Appui à la résolution 2021-R-AG135 Demande au gouvernement du Québec – Révision du projet de loi no 88 « Loi modifiant la Loi

sur la conservation et la mise en valeur de la faune et d'autres dispositions législatives »

- 1.14 Appui à la résolution 2021-R-AG148 qui appui à la MRC de Maria-Chapdelaine – Demande de décentraliser le système de santé du Québec afin de favoriser une gouvernance locale

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2.1

3. TRANSPORT

- 3.1 Révision Programmation T.E.C.Q. 2019-2023
3.2 Octroi de contrat – chlorure de calcium
3.3 Octroi de contrat - fauchage de la végétation
3.4 Octroi de contrat - balayage des rues

4. HYGIÈNE DU MILIEU

4.1

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

5.1

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 6.1 Résiliation de la résolution 2021-04-066 concernant l'offre d'achat lot numéro 5 498 122
6.2 Nomination des membres du C.C.U.

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1

8. VARIA

8.1

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2021-05-086
1.4

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour et de la disponibilité des documents au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Craig Gabie et résolu d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant les sujets suivants :

- 1.15 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2021-032 « MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-022 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE »**
- 6.3 **OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELS – STABILISATION D'UNE PENTE DE TALUS EN BORDURE DE LA RIVIÈRE GATINEAU CHEMIN MULLIGAN FERRY – DOSSIER KAZ1601**
- 7.1 **JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE**

ADOPTÉE

2021-05-087
1.5

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Craig Gabie et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 avec les corrections suivantes :

Résolution 2021-04-078 ACHAT DE CHAÎNES POUR CAMION, de modifier le proposeur pour Craig Gabie et l'appuyeur pour Paul Chamberlain dans le procès-verbal anglais.

Résolution 2021-04-082 CESSION DE TERRAIN - ROUTE 11, de modifier le nom de la Route 11 pour Ancienne Route 11

ADOPTÉE

2021-05-088
1.6

ADOPTION PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle
APPUYÉ par Sylvain La France
Et résolu

D'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour le mois

D'avril 2021, totalisant les montants suivants :

Salaires nets	41 758,60 \$
Remises provinciales	13 880,24 \$
Remises fédérales	4 937,26 \$
Remises du Régime de retraite	4 591,35 \$

ADOPTÉE

2021-05-089
1.7

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle
APPUYÉ par Sylvain La France
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le registre des chèques du mois d'avril 2021 totalisant un montant de 72 637,01 \$.

ADOPTÉE

2021-05-090
1.8

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Paul Chamberlain
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois d'avril 2021 totalisant un montant de 32 994,11 \$ incluant les prélèvements bancaires.

ADOPTÉE

2021-05-091
1.9

DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - DGE (89,70 \$)

2021-05-092
1.10

DÉPENSES DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE - DCP (0,00 \$)

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Pierre Vaillancourt, directeur général de la Municipalité de Kazabazua, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.



Pierre Vaillancourt, DMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

2021-05-092A
1.11

MODIFICATION RÉSOLUTION # 2021-05-064 AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle
APPUYÉ par Paul Chamberlain
Et résolu

QUE le conseil modifie la résolution # 2021-05-064 augmentation de la marge de crédit pour un montant de 250 000 \$ à 350 000 \$.

ADOPTÉE

2021-05-093
1.12

PUBLICATION DE L'OFFRE D'EMPLOI DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2021

IL EST PROPOSÉ par Craig Gabie
APPUYÉ par Lynn Noël
Et résolu

QUE le conseil mandate la direction générale de publier une offre d'emploi à titre de préposé aux espaces verts et entretien des parcs dans le cadre du programme emploi d'été Canada 2021.

ADOPTÉE

2021-05-094
1.13

Appui à la résolution 2021-R-AG135 Demande au gouvernement du Québec – Révision du projet de loi no 88 « Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et d'autres dispositions législatives »

Considérant le projet de loi no 88 « Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et d'autres dispositions législatives » présenté à l'Assemblée nationale par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs;

Considérant que ce projet loi modifierait certaines dispositions concernant le resserrement des règles concernant notamment la consommation d'alcool pendant la période de la chasse, stipulant que « nul ne peut consommer de boisson alcoolisée alors qu'il chasse »;

Considérant les revendications présentées par de nombreuses associations (fédération des pourvoiries, associations de chasseurs) à l'égard de cette modification proposée, laquelle peut porter à interprétation et soulève de nombreux questionnements;

Considérant que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau présume que la disposition actuelle de la Loi, interdisant de chasser sous l'influence de boissons alcooliques, doit répondre aux objectifs du gouvernement en cette matière, lequel souhaitait ajouter, aux dispositions existantes, l'interdiction de consommer des drogues suite à la légalisation du cannabis;

Considérant que la pratique de la chasse, dans plusieurs régions du Québec, représente une activité sportive et de loisir, souvent en période de vacances, et que les chasseurs qui consomment de l'alcool doivent le faire de façon responsable et en respect des lois et règlements en vigueur.

En conséquence, il est proposé par Sylvain La France, appuyé par Craig Gabie, il est unanimement résolu par le Conseil de la Municipalité de Kazabazua appui la demande de la résolution **2021-R-AG135** de demander au gouvernement du Québec de revoir le projet no 88 « Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et d'autres dispositions législatives » et de ne modifier l'article 33 de l'actuelle « Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune » afin de n'y introduire que l'interdiction de chasser sous l'influence de la drogue, sans interdire complètement la consommation d'alcool pendant la chasse.

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution aux municipales locales de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour appui ainsi qu'à M. Robert Bussière, député de Gatineau.

ADOPTÉE

2021-05-095
1.14

Appui à la résolution 2021-R-AG148 qui appui la MRC de Maria-Chapdelaine – Demande de décentraliser le système de santé du Québec afin de favoriser une gouvernance locale

Considérant la résolution 62-03-21 adoptée par le Conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine relativement à un appui aux recommandations émises par le *Regroupement québécois des médecins pour la décentralisation des soins de santé*;

Considérant que la centralisation du système de santé et de services sociaux du Québec, découlant de la réforme 2015 parrainée par le ministre de l'époque, le Dr Gaétan Barrette, a privé les régions de l'autonomie nécessaire pour répondre adéquatement aux besoins et aux priorités de la région;

Considérant que cette centralisation des pouvoirs a entraîné une déconnexion entre les centres décisionnels et les lieux où sont dispensés les services;

Considérant que la lourdeur administrative actuelle est un obstacle à l'efficacité de la dispensation des soins de santé et de services sociaux dans les régions;

Considérant que l'absence de gouvernance et de direction locales prive les établissements d'une autonomie indispensable à l'administration de soins adaptés à leur clientèle, en fonction de leurs besoins et caractéristiques propres;

Considérant que les établissements de proximité n'ont pas l'autonomie budgétaire nécessaire pour s'autogérer en fonction des réalités particulières de leur milieu;

Considérant que les organisations du travail locales et les différents salariés souhaitent, par une décentralisation, participer et être impliqués dans les décisions en fonction du réel besoin du personnel de la santé et des services sociaux ainsi que des usagers;

Considérant que les élus des municipalités des régions sont témoins des conséquences de cette centralisation;

Considérant que 750 médecins de toutes les régions du Québec se sont mobilisés sous le vocable « Regroupement québécois des médecins pour la décentralisation des soins de santé », lesquels demandent la décentralisation du système de santé;

Considérant que lesdits 750 médecins ont émis 4 recommandations peu coûteuses, simples et rapides à mettre en place qui ont été transmises au ministre de la Santé et des Services sociaux cet été, soit :

- Le rétablissement d'un poste d'administrateur décisionnel local pour chaque centre hospitalier de soins;
- Le rétablissement d'un poste de *Directeur des Services Professionnels* (DSP) local pour chaque centre hospitalier;
- Le rétablissement d'un *Conseil des médecins, Dentistes et Pharmaciens* (CMDP) local pour chaque centre hospitalier; et,
- Le rétablissement d'une Table des chefs locale réunissant tous les chefs de département d'un centre hospitalier;

Considérant que les démarches de plusieurs organisations et acteurs à cet égard visent à établir les bases d'une gouvernance locale solide et efficiente qui va donner accès en région à l'ensemble des soins médicaux de base sans aucune discrimination;

Considérant que la gestion de la crise sanitaire actuelle (pandémie de la COVID-19) nécessite une flexibilité et une réactivité qui manque au système de santé décentralisé actuel;

Considérant que toutes les régions éloignées au Québec sont durement impactées par la centralisation des soins de santé et de services sociaux;

Considérant les nombreuses demandes et résolutions adressées au gouvernement du Québec et au CISSS de l'Outaouais par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau depuis 2015 relativement à cette centralisation des soins de santé et de services sociaux en urbain;

Considérant que malgré certains correctifs apportés suite au dépôt du « Rapport d'observation portant sur le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais » par le mandataire du MSSS M. Sylvain Gagnon en janvier 2019, de nombreuses lacunes et difficultés sont toujours constatées;

Considérant la recommandation du comité de l'Aménagement et de Développement de la MRC à l'occasion de la rencontre tenue le 6 avril 2021 dans ce dossier.

En conséquence, il est proposé par Craig Gabie, appuyé par Sylvain La France il est unanimement résolu par le Conseil de la Municipalité de Kazabazua appui la résolution 2021-R-AG135 qui appui la résolution 62-03-21 adoptée par le Conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine, en appui aux 4 recommandations émises par le *Regroupement québécois des médecins pour la décentralisation des soins de santé* et afin de demander une décentralisation du système de santé du Québec afin de favoriser une gouvernance locale.

Il est également résolu de faire parvenir copie de la présente résolution aux acteurs suivants :

- M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux;
- Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Mme France Dumont, présidente-directrice générale adjointe du CISSS de l'Outaouais;
- M. Robert Bussière, député de Gatineau;
- Aux municipalités locales de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour appui.

ADOPTÉE

2021-05-096
1.15

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2021-032 « MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-022 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE »

Avis de motion est par la présente donné par Sylvain La France qu'un règlement portant le numéro 2021-032 « modifiant le règlement 2019-022 sur la gestion contractuelle », sera déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Le projet de règlement est déposé au conseil

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3. TRANSPORT

2021-05-097
3.1

RÉVISION PROGRAMMATION T.E.C.Q. 2019-2023

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence, sur proposition de Sylvain La France, appuyé par Lynn Noël, Il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

2021-05-098
3.2

OCTROI DE CONTRAT – CHLORURE DE CALCIUM

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a publié en date du 21 avril 2021 une demande de soumission regroupée par invitation, pour l'achat de chlorure de calcium 80 à 87%, certifié B.N.Q. ;

CONSIDÉRANT QUE la limite de réception des appels d'offres est le 3 mai 2021 à 14h00 ;

CONSIDÉRANT QUE 2 soumissions ont été reçues ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Lynn Noël, **APPUYÉ** par Paul Chamberlain et résolu ;

QUE le conseil octroi au plus bas soumissionnaire l'achat de Sel Warwick pour 20 ballots de 1000 kg de calcium au coût de 575 \$ par ballot pour un coût total de 11,500 \$, excluant les taxes applicables et incluant les frais de livraison.

QUE le conseil mandate le directeur général, M. Pierre Vaillancourt, de signer pour le compte de la municipalité le contrat octroyé;

Les résultats des soumissions sont les suivantes:

Soumissionnaire	Prix soumissionné
Sel Warwick	575 \$
Somavrac c.c.	605 \$

ADOPTÉE

2021-05-099
3.3

OCTROI DE CONTRAT - FAUCHAGE DE LA VÉGÉTATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a publié en date du 12 avril 2021 une demande de soumission pour Fauchage de la végétation aux abords des chemins;

CONSIDÉRANT QUE la limite de réception des appels d'offres est le 26 avril 2021 à 13h00 ;

CONSIDÉRANT QU'une (1) soumissions a été reçue ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Lynn Noël, **APPUYÉ** par Sylvain La France et résolu ;

QUE le conseil octroi le contrat du fauchage de la végétation à Service ADL, inc. au taux de 35 \$ par kilomètre, pour un total de 4 587,50 \$ incluant les taxes applicables.

QUE le conseil mandate le directeur général, M. Pierre Vaillancourt, de signer pour le compte de la municipalité le contrat octroyé;

ADOPTÉE

2021-05-100
3.4

OCTROI DE CONTRAT - BALAYAGE DES RUES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a publié en date du 12 avril 2021 une demande de soumission par invitation, pour le balayage des rues;

CONSIDÉRANT QUE la limite de réception des appels d'offres est le 26 avril 2021 à 13h00 ;

CONSIDÉRANT QUE 2 soumissions ont été reçue ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Henri Chamberlain, **APPUYÉ** par Paul Chamberlain et résolu ;

QUE le conseil octroi le contrat de balayage de rues à Judith Langevin au taux horaire de 110 \$ de l'heure pour un balais et chauffeur et de 35 \$ à l'heure pour camion et étendeur d'eau avec chauffeur au besoin pour plus ou moins de 8,2 km de chemins, plus le trottoir 2 heures et le bureau municipal 1 heure.

QUE le conseil mandate le directeur général, M. Pierre Vaillancourt, de signer pour le compte de la municipalité le contrat octroyé;

Les résultats des soumissions sont les suivantes:

Soumissionnaire	Prix soumissionné
Judith Langevin	110 \$ / heures
Somavrac c.c.	135 \$ / heures

ADOPTÉE

4. HYGIÈNE DU MILIEU

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2021-05-101
6.1

RÉSILIATION DE LA RÉOLUTION 2021-04-066 CONCERNANT L'OFFRE D'ACHAT LOT NUMÉRO 5 498 122

Considérant que le conseil par sa résolution numéro 2021-04-066 a accepté l'offre d'achat sur le lot 5 498 122;

Considérant que la municipalité n'est pas le propriétaire du lot 5 498 122;

Considérant que le Ministère des ressources naturelles en est le propriétaire;

En conséquence, il est proposé par Paul Chamberlain, appuyé par Henri Chamberlain et résolu;

DE résilier la résolution numéro 2021-04-066 qui acceptait l'offre d'achat du lot numéro 5 498 122, et mandate le directeur général de poursuivre l'acquisition de ce lot avec le ministère des ressources naturelles;

ADOPTÉE

2021-05-102
6.2

NOMINATION DES MEMBRES DU C.C.U.

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2018-021 concernant le Comité Consultatif d'Urbanisme en vigueur stipule que 4 personnes doivent être nommé par résolution du conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Lynn Noël, appuyé par Lynne Lachapelle et résolu à l'unanimité que le Comité Consultatif d'Urbanisme soit formé de :

Paul Chamberlain, représentant municipal
Georges Jr. Leblanc, Inspecteur en Urbanisme et Environnement
Michel Collin, Damien Lafrenière, André Rochon, Denis Jette, membres

ADOPTÉE

2021-05-103
6.3

OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNELS – STABILISATION D'UNE PENTE DE TALUS EN BORDURE DE LA RIVIÈRE GATINEAU CHEMIN MULLIGAN FERRY – DOSSIER KAZ1601

CONSIDÉRANT À la suite de la décision du Conseil du 16 février 2021, le Service de Génie Municipal (SGM) de la MRC Vallée de la Gatineau, fermera temporairement jusqu'en 2022 à compter du 1er mars 2021;

CONSIDÉRANT que dans notre municipalité, trois projets étaient encore actifs dans les dossiers au Service de Génie Municipal (SGM) de la MRC Vallée de la Gatineau;

CONSIDÉRANT qu'une alternative que la municipalité peut envisager à la suite de cette fermeture temporaire;

CONSIDÉRANT que le dossier KAZ-1601 attend les commentaires du MSP/MTQ et que lorsque des réponses seront transmises;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu le tous afin que nous puissions mandater une firme privée afin de vous accompagner dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que le Service de Génie Municipal (SGM) de la MRC Vallée de la Gatineau nous recommande la firme WSP qui a réalisé déjà certains documents pour le projet;

CONSIDÉRANT que la firme WSP a soumis une proposition pour ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Craig Gabie, appuyé par Lynn Noël et résolu;

QUE le conseil accepte la proposition de la firme d'ingénierie WSP pour le projet stabilisation d'une pente de talus en bordure de la rivière Gatineau chemin Mulligan ferry – dossier KAZ1601 au coût total de 33 810,00\$ avant taxes et mandate M. Nicolas Bélanger Coordonnateur et Chargé de projet de la firme WSP soit autorisée, au nom de la municipalité de Kazabazua à signer toute demande de certificat d'autorisations environnementales auprès du MELCC, MFFP et MPO.

QUE le conseil mandate le directeur général, M. Pierre Vaillancourt, de signer pour le compte de la municipalité le contrat octroyé;

ADOPTÉE

7. LOISIRS ET CULTURE

2021-05-104
7.1

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte a toutes et a tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et a toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

IL EST PROPOSÉ, par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Lynne Lachapelle et résolue;

DE proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE

8. VARIA

9. PÉRIODE DE QUESTIONS


10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 19h30.

Président

Secrétaire

Robert Bergeron,
Maire


Pierre Vaillancourt, DMA
Directeur général / Secrétaire-Trésorier

« Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».